



ABATTANT DE WC

Qu'est-ce que la marque NF ?

La marque NF apposée sur un produit atteste que celui-ci est conforme aux normes le concernant et éventuellement à des prescriptions techniques complémentaires demandées par le marché.

Les caractéristiques fixées par AFNOR Certification et le CSTB (Centre Scientifique et Techniques du Bâtiment) sont précisées dans des cahiers des charges appelés règles de certification, élaborés en concertation avec les fabricants, les distributeurs, les associations de consommateurs, les laboratoires et les pouvoirs publics.

Les règles de certification concernant les abattants de WC portent le numéro 240.

Elles sont téléchargeables sur le site internet www.cstb.fr

Le CSTB (Centre Scientifique et Techniques du Bâtiment) effectue les essais sur des produits et les audits des entreprises dans le cadre de cette certification.

Sur quels produits trouve-t-on la marque NF ?

La marque NF concerne les abattants pour cuvette de WC.

Qu'apporte la marque NF ?

La marque NF - ABATTANT DE WC certifie la conformité des produits à la norme française NF D12-207 et aux textes complémentaires se trouvant dans les Règles de certification NF 240, approuvées par AFNOR Certification. Ceci garantit notamment :

• Aptitude à l'emploi :

- adaptabilité ;
- hygiène ;
- stabilité ;
- sécurité.

• Solidité :

- endurance mécanique 30 000 cycles dans les conditions de la norme NF D12-207 ;
- charges statiques ;
- charges dynamiques.

• Confort acoustique (Concerne uniquement les abattants « frein de chute »).

Comment reconnaître un produit NF ?

Pour distinguer les produits admis à la marque NF - ABATTANT DE WC de ceux qui ne le sont pas dans ce catalogue, le logo  est placé à côté de l'article en bénéficiant.

En outre, pour les reconnaître dans le commerce et lors de l'installation :

- le logo  apposé sur les produits eux-mêmes et sur tes emballages.

- le logo  est apposé éventuellement sur les emballages.